



Conférence de presse

Comité interpartis « Oui à la loi sur les armes »



securite-oui.ch

Renforcer notre sécurité
Préserver nos traditions
Oui, à la loi sur les armes



Berne, le 26 mars 2019

**Invitation aux médias – Conférence de presse
Comité interpartis « Oui à la loi sur les armes »**

Madame, Monsieur,
Chers journalistes,

Le 19 mai 2019, la population suisse sera amenée à se prononcer sur la révision de la loi sur les armes. Le PLR, le PS, le PDC, le PVL, Les Verts, le PBD et le PEV mènent le combat en faveur de la révision, avec des campagnes indépendantes et des arguments différents. Cependant, comme lors de l'initiative « pour l'autodétermination », les enjeux de la votation sont tellement importants que toutes les forces sont nécessaires. Il est essentiel que tous les partis se réunissent pour défendre la sécurité et la liberté de la Suisse en Europe. Nous avons le plaisir de vous inviter à une conférence de presse, au cours de laquelle nous vous exposerons nos arguments :

Le mardi 2 avril 2019, à 14h00

Centre de presse du Palais fédéral, Salle de conférence

Seront présents à la conférence de presse pour représenter le comité interpartis :

- › **Josef Dittli, conseiller aux États PLR (UR), 079 567 73 11**
- › **Daniel Jositsch, conseiller aux États PS (ZH), 079 503 06 17**
- › **Ida Glanzmann-Hunkeler, conseillère nationale PDC (LU), 079 657 10 65**
- › **Beat Flach, conseiller national PVL (AG), 079 402 91 12**
- › **Aline Trede, conseillère nationale Les Verts (BE), 077 411 23 91**
- › **Martin Landolt, conseiller national PBD (GL), 079 620 08 51**
- › **François Bachmann, vice-président PEV Suisse, 079 668 69 46**
- › **Olivier Français, conseiller aux États PLR (VD), 079 332 00 01**

Merci de confirmer votre présence d'ici le 1er avril 2019 à : schuler@fdp.ch.

Nous nous réjouissons de votre participation.

Meilleures salutations,

Marcel Schuler

Responsable campagnes PLR.Les Libéraux-Radicaux Suisse

Contact

- › Marcel Schuler, Responsable campagnes PLR.Les Libéraux-Radicaux Suisse, 079 589 22 22



Renforcer notre sécurité
Préserver nos traditions
Oui, à la loi sur les armes



Communiqué de presse
Berne, le 2 avril 2019

Comité interpartis « OUI à la loi sur les armes »

Une large alliance soutient la loi sur les armes et Schengen

Le 19 mai 2019, la population suisse sera amenée à se prononcer sur la révision de la loi sur les armes et, par extension, sur le développement de Schengen. Cette révision permettra d'améliorer la lutte contre le trafic illégal d'armes et de garantir une meilleure traçabilité des armes semi-automatiques. La sécurité sera renforcée. Avec un oui, la Suisse continuera d'être membre de l'espace Schengen. Sans Schengen, elle se retrouverait isolée sur le plan international et serait confrontée à un énorme problème de sécurité. Le PLR, le PS, le PDC, le PVL, Les Verts, le PBD et le PEV mènent le combat en faveur de la révision, avec des campagnes indépendantes et des arguments différents. À nos yeux, il est essentiel de défendre ensemble la sécurité et la liberté de la Suisse en Europe. Comme lors de l'initiative « pour l'autodétermination », les enjeux de la votation sont tellement importants pour la Suisse que toutes les forces sont nécessaires.

Améliorer la sécurité de la Suisse

En raison du risque croissant d'attentats terroristes et de criminalité transnationale en Europe, les États Schengen ont adapté leur législation sur les armes. Grâce à des mesures ciblées, l'utilisation et le commerce illégaux d'armes à feu seront mieux combattus. De plus, l'échange d'informations policières entre les États Schengen sera optimisé et adapté aux nouveaux défis. En tant que membre de l'espace Schengen, la Suisse a également adapté sa législation sur les armes – le Parlement suisse a adopté une modification pragmatique de la loi sur les armes, qui préserve notre tradition du tir. Dorénavant, il faudra une autorisation exceptionnelle afin d'acquérir et de posséder une arme à feu semi-automatique. Pour obtenir cette autorisation, il faudra toutefois être membre d'un club de tir ou pratiquer régulièrement à titre privé. Cela permet de s'assurer que toute personne disposant d'une arme ordinaire en fasse un usage raisonnable. La loi sur les armes contribue donc significativement à la sécurité et permet de lutter contre le terrorisme et les infractions avec violence. Une arme ne doit pas tomber entre les mains de quelqu'un qui n'est pas en mesure de prouver qu'il en fera un usage réglementaire.

Maintenir la sécurité en Suisse

En cas de rejet de la modification de la loi sur les armes, les conséquences ne se limiteront pas à un frein des mesures visant à réduire l'utilisation illégale des armes à feu. En effet, la loi sur les armes garantit le maintien de l'accord Schengen-Dublin. Un refus entraîne automatiquement la perte de l'adhésion à Schengen/Dublin. Ces accords sont absolument essentiels pour la sécurité intérieure de la Suisse – la coopération au sein de Schengen est un instrument important pour le travail quotidien



des autorités de sécurité. Le système d'information Schengen (SIS) a enregistré plus de 19'000 signalements étrangers en Suisse en 2018. Ainsi, il y a eu en moyenne une arrestation par jour en Suisse au cours des dix dernières années. Si la Suisse sort de Schengen, elle n'aurait plus accès à ces bases de données européennes. La frontière suisse deviendrait également une frontière extérieure de Schengen et notre pays serait lui-même responsable des contrôles systématiques aux frontières. Pour ne pas devenir un refuge pour des criminels recherchés au niveau international, il faudrait dépenser entre 400 et 500 millions de francs par an, qui devraient par conséquent être économisés dans d'autres domaines, comme dans l'agriculture par exemple. Avec la fin de l'accord Dublin, la Suisse devrait également réexaminer individuellement chaque demande d'asile ayant essuyé un refus dans un autre État Schengen, puisque tous les demandeurs d'asile déboutés de l'UE pourraient présenter une seconde demande en Suisse. La fin de cet accord entraînera une hausse du tourisme d'asile et des coûts annuels supplémentaires d'environ 270 millions de francs suisses. Il faut donc garder à l'esprit que l'adaptation de la directive européenne sur les armes s'inscrit dans l'actuelle protection contre le terrorisme, la criminalité, le trafic d'armes et le tourisme d'asile. Renoncer à la coopération internationale en matière de sécurité serait un mauvais signal envoyé par la Suisse. La loi sur les armes fait partie intégrante de l'ensemble des instruments qui conduit à une plus grande sécurité.

Contacts :

- › **Josef Dittli, conseiller aux États** PLR (UR), 079 567 73 11
- › **Daniel Jositsch, conseiller aux États** PS (ZH), 079 503 06 17
- › **Ida Glanzmann-Hunkeler, conseillère nationale** PDC (LU), 079 657 10 65
- › **Beat Flach, conseiller national** PVL (AG), 079 402 91 12
- › **Aline Trede, conseillère nationale** Les Verts (BE), 077 411 23 91
- › **Martin Landolt, conseiller national** PBD (GL), 079 620 08 51
- › **François Bachmann, vice-président** PEV Suisse, 079 668 69 46
- › **Olivier Français, conseiller aux États** PLR (VD), 079 332 00 01



Embargo : 2 avril 2019, 14h00

Seules les paroles prononcées font foi

OUI à la loi sur les armes – OUI à Schengen

Josef Dittli, conseiller aux États PLR UR

Madame, Monsieur,
Chers journalistes

Le 19 mai 2019, la population suisse sera amenée à se prononcer sur la révision de la loi sur les armes et, par extension, sur le développement de Schengen. Avec un oui, la Suisse continuera d'être membre de l'espace Schengen. Sans Schengen, la Suisse serait confrontée à un énorme problème de sécurité car elle se retrouverait isolée sur le plan international. Un Oui permettrait aussi d'améliorer la lutte contre le trafic illégal d'armes et de garantir une meilleure traçabilité des armes semi-automatiques. La sécurité sera renforcée. Le PLR, le PS, le PDC, le PVL, Les Verts, le PBD et le PEV mènent le combat en faveur de la révision, avec des campagnes indépendantes et des arguments différents. À nos yeux, il est essentiel de défendre notre sécurité et notre liberté ensemble. Comme lors de l'initiative « pour l'autodétermination », les enjeux de la votation sont tellement importants pour la Suisse que toutes les forces sont nécessaires. C'est la raison pour laquelle nous sommes réunis ici pour vous présenter nos arguments.

Laissez-moi brièvement vous présenter les intervenants :

Le conseiller aux États Daniel Jositsch parlera tout d'abord de la protection contre la violence armée. Ensuite, la conseillère nationale Ida-Glanzmann Hunkeler vous présentera les avantages de Schengen pour la sécurité. Par la suite, le conseiller national vert-libéral Beat Flach expliquera que les avantages de Schengen s'étendent bien au-delà de la sécurité. Son propos sera complété par le conseiller aux États Olivier Français, qui nous présentera les conséquences d'un retrait automatique de Schengen sur le tourisme. Les fake-news du comité référendaire seront ensuite réfutées par Martin Landolt, président du PBD. La conseillère nationale Aline Trede (Verts) parlera ensuite de l'usage abusif des armes à feu, lorsque celles-ci tombent entre les mains d'une personne qui ne les utilise pas correctement. Enfin, l'intervention de François Bachmann, vice-président du PEV Suisse, clarifiera la question de la sécurité, car les opposants affirment que cette loi ne concerne pas les questions de sécurité.



Permettez-moi en guise d'introduction de dire que la proposition fut très discutée au Parlement. L'audition des cantons au Parlement a clairement montré que l'accord de Schengen ne doit en aucun cas être remis en question. Le Conseil national et le Conseil des États sont tous deux d'avis que la loi sur les armes est très importante, pour la sauvegarde de Schengen mais aussi en tant que telle. La première pierre du large soutien en faveur de la loi sur les armes a été posée par le Conseil fédéral. La Suisse, en tant qu'État associé à Schengen, s'est pleinement engagée et a obtenu une exception pour les armes militaires. Il y a donc aujourd'hui un passage suisse dans un texte de loi européen.

Pour la mise en œuvre, le Conseil fédéral a proposé une loi très pragmatique. Les traditions liées au tir ainsi que l'accord Schengen/Dublin sont préservés. L'accord Schengen/Dublin est essentiel, que ce soit pour notre sécurité intérieure, pour la mobilité ou encore l'économie de notre pays. Enfin, une dernière remarque personnelle de ma part, en tant qu'habitant d'Uri : une exclusion de l'Association européenne des visas entraînerait de graves désavantages financiers pour le tourisme suisse et une perte d'image tout aussi importante. Nous ne pouvons pas nous le permettre. Disons OUI à la loi sur les armes et donc OUI à Schengen.

Contact :

Josef Dittli, conseiller aux États PLR UR, 079 567 73 11



Embargo : 2 avril 2019, 14h00

Seules les paroles prononcées font foi

Protection face à la violence des armes

Daniel Jositsch, conseiller aux États PS ZH

Lutte contre le terrorisme

L'Europe entière est encore sous la menace terroriste. Des mesures sont nécessaires pour écarter ce danger. Par ailleurs, il est souhaitable que les États coordonnent leurs efforts à ce propos. Tel est d'ailleurs l'objectif du développement de l'acquis de Schengen. Bien évidemment, la menace terroriste n'est pas évitée uniquement en limitant la disponibilité des armes et de leurs composants. Néanmoins cette mesure est un élément central d'un ensemble de mesures.

Protection contre les abus

Dans le mauvais sens du terme, les armes à feu sont généralement très efficaces. Ceci est particulièrement vrai pour les armes semi-automatiques. Restreindre leur disponibilité sert donc à nous protéger contre les incidents liés aux armes.

La modification de la loi sur les armes va-t-elle assez loin ?

L'adaptation de la loi sur les armes est en fait une mise en œuvre allégée du développement de l'acquis de Schengen, car ni les armes militaires ni le tir ne sont affectés. C'est justement pour cette raison que le lancement d'un référendum soit incompréhensible. Néanmoins, il est également essentiel, grâce à des obligations de déclaration et de tenue de registres, que la traçabilité des armes et l'échange d'informations entre les autorités soient améliorées.

L'adaptation de la loi sur les armes est très modérée et ne change rien fondamentalement en Suisse. Néanmoins, elle constitue un instrument essentiel dans la lutte internationale contre le terrorisme et dans la protection contre les attaques armées et doit, par conséquent, être soutenue.

Contact :

Daniel Jositsch, conseiller aux États PS ZH, 079 503 06 17



securite-oui.ch

Renforcer notre sécurité
Préserver nos traditions
Oui, à la loi sur les armes



Embargo : 2 avril 2019, 14h00

Seules les paroles prononcées font foi

OUI à la révision de la loi suisse sur les armes

Ida Glanzmann-Hunkeler, conseillère nationale PDC LU

Dans les discussions autour de la nouvelle loi sur les armes, j'ai de plus en plus l'impression que les opposants ne s'intéressent guère au fait que peu de changements concernent les tireurs, mais cherchent plutôt à viser délibérément l'accord d'association à Schengen, respectivement les accords de Schengen et de Dublin.

Oui, les opposants veulent simplement profiter de la votation sur la loi sur les armes pour s'attaquer aux accords d'association et les dénoncer. L'accord de Dublin permet à la Suisse de limiter l'arrivée de requérants d'asile. Sans cet accord les requérants d'asile, dont la demande a été rejetée dans un autre pays, déposeront une demande en Suisse. Les effets de Dublin seront présentés ultérieurement dans la conférence de presse.

Cette dénonciation aurait des conséquences dévastatrices pour la population suisse. Schengen garantit en particulier l'accès au système d'information Schengen (SIS). Plus de 300'000 demandes sont effectuées chaque jour par les autorités actives dans les domaines de la sécurité. Le SIS est une base de données servant pour les recherches de personnes et d'objets pour tous les Etats de membres de Schengen. La Suisse en tant qu'Etat associé a également la possibilité de saisir ses propres données, mais aussi utiliser les données d'autres Etats membres de Schengen et obtenir ainsi de meilleures chances de succès dans ses propres investigations. Comme je l'ai précédemment mentionné, les autorités de sécurité suisses font appel plus de 300'000 fois par jour au SIS. Il en résulte plus de 19'000 recherches qui aboutissent et une arrestation en moyenne par jour depuis 2009.

Si nous examinons de plus près ces 19'000 recherches, le constat est simple : il est impossible pour la Suisse de se passer du SIS.

En 2017, le SIS a permis de :

- Retrouver 576 enfants et adultes disparus.
- Arrêter 592 personnes.
- Retrouver 3'500 véhicules, cartes d'identité et armes.



- Détenir à la frontière suisse environ 7000 personnes faisant l'objet d'une interdiction d'entrée sur le territoire. 1'700 personnes recherchées par la justice (par exemple des témoins de divers délits) ont été retrouvées.
- Retrouver plus de 4'000 personnes grâce à une surveillance discrète (principalement des personnes soupçonnées de terrorisme).
- Le SIS et donc Schengen sont indispensables pour la Suisse.

Fin juillet 2018, les données de recherche suisses suivantes ont donné des résultats positifs dans le SIS :

- 828 personnes arrêtées faisant l'objet d'un signalement.
- 191 enfants disparus.
- 360 adultes disparus.
- Environ 36'000 personnes faisant l'objet d'une interdiction d'entrée.
- 27'500 véhicules manquants.
- 6'813 armes manquantes.
- 1,2 million de pièces d'identité manquantes.

Si l'accord d'association à Schengen devait être dénoncé, les autorités suisses de sécurité n'auraient plus accès au SIS (Schengen). Sans l'accès au SIS, la population suisse serait exposée à un risque considérable quant à la garantie de sa sécurité. Pour Benedikt Scherer, le chef de la Coopération policière internationale : sans le SIS, la police suisse deviendrait soudainement aveugle et n'aurait plus accès à ce qui se passe de l'autre côté de la frontière. Si la Suisse veut maintenir, sans le SIS, le même niveau des enquêtes, il faudrait augmenter de 10% les effectifs pour un coût d'environ 500'000 millions en termes de mesures de compensation.

Pour que la Suisse dispose d'un niveau élevé et efficace de sécurité intérieure, elle a besoin d'une coopération transfrontalière efficace en matière de sécurité. C'est la seule façon de faire aboutir les recherches et de garantir ainsi notre sécurité à tous. Je vous demande donc de tenir compte de la question de la sécurité nationale en votant sur la nouvelle loi suisse sur les armes.

Contact :

Ida Glanzmann-Hunkeler, conseillère nationale PDC LU, 079 657 10 65



Embargo : 2 avril 2019, 14h00

Seules les paroles prononcées font foi

Libre circulation en Europe

Beat Flach, conseiller national PVL AG

Nous nous souvenons tous encore des files et des temps d'attente interminables lorsque nous voulions nous rendre dans d'autres pays européens. Ce qui constituait une contrainte pour les touristes, était même une vraie dépense pour nos entreprises.

Étant donné que tous nos pays voisins font également partie de l'espace Schengen, ces contrôles systématiques aux frontières appartiennent enfin au passé, à l'exception des voyages aériens vers les pays qui ne sont pas dans l'espace Schengen.

Si nous rejetons aujourd'hui cette révision tout à fait raisonnable de la loi sur les armes, tout sera différent à partir de fin 2019. Toutes les frontières avec nos États voisins seraient à nouveau des frontières extérieures Schengen. Des passages non autorisés ou des lignes de transport local transfrontalier seraient remises en doute.

Si nous disons non, nous ne reviendrons pas au système d'avant 2009, mais cela créerait un fonctionnement encore plus complexe et des attentes aux frontières vraiment longues. En effet, nos États voisins n'autoriseront probablement pas le franchissement des frontières qu'à des heures fixes et à des points de passage prédéfinis.

En outre, le volume du trafic est aujourd'hui nettement plus élevé qu'avant l'adhésion à Schengen. On s'attend à ce que les embouteillages et les temps d'attente plus longs coûtent entre 3,2 et 3,2 milliards par an. Et cela affecte directement notre économie.

Notre économie prospère grâce au commerce extérieur : la Suisse gagne deux francs sur cinq grâce aux échanges économiques avec d'autres pays. Et plus de la moitié de nos services et de nos biens vont à l'UE, qui est donc notre principal partenaire commercial.

C'est pourquoi l'économie suisse dépend de relations simples et stables avec les États européens.

Le référendum contre le droit des armes n'est pas seulement une attaque contre l'adhésion de la Suisse à Schengen, mais aussi contre notre relation avec l'Europe. Nous devons prendre une position décisive contre cela. La Suisse doit maintenir son



réseau connecté à l'Europe ; un "oui" à la directive sur les armes et donc à Schengen est un premier pas dans cette direction.

Contact :

Beat Flach, conseiller national PVL AG, 079 402 91 12



Embargo : 2 avril 2019, 14h00

Seules les paroles prononcées font foi

Schengen et son importance pour le tourisme

Olivier Français, conseiller aux États PLR VD

Cette modification de la loi sur les armes a des enjeux qui vont bien au-delà des tireurs et des militaires. À ce titre, le secteur du tourisme est un des plus concernés par la votation.

En effet, si la modification est refusée, la Suisse ne sera plus membre de l'espace Schengen et perdra tous les avantages qui y sont liés. Depuis l'adhésion de la Suisse à Schengen, le nombre de touristes extra-européens qui visitent notre pays a fortement augmenté. Grâce au visa uniforme, ceux qui visitent un pays européen n'ont pas besoin d'un autre visa pour venir en Suisse, ce qui facilite l'accès et se répercute sur le nombre de nuitées dans notre pays. L'hôtellerie n'est pas le seul secteur à en profiter. Les voyageurs de Chine, d'Inde ou des pays arabes dépensent beaucoup d'argent en Suisse, que ce soit dans les restaurants, les bijouteries ou dans les musées. Ces dépenses peuvent aller jusqu'à 420 francs par jour, soit une valeur ajoutée brute de 1.1 milliard de francs par année. Ainsi, le commerce de détail profite également du tourisme extra-européen.

Les touristes issus des pays que nous avons cités contribuent à eux-seuls à hauteur de 6% à la création de valeur dans la branche. Se passer d'eux revient à affaiblir considérablement notre secteur touristique et par extension notre économie dans sa globalité. L'attractivité de notre pays et les emplois sont directement menacés. Selon Ecoplan, en cas de retrait de notre pays de l'espace Schengen, le manque à gagner pour le tourisme ira de 200 à 530 millions de francs, en fonction de la future méthode de coordination des visas.

En cas de refus, des dépenses sont également à prévoir du côté de nos aéroports car ceux-ci devront réorganiser de fond en comble leurs terminaux. Les coûts des travaux pour l'aéroport de Zurich se situeraient entre 65 et 125mio de francs.

Dernier point, Schengen profite également à notre place scientifique et diplomatique. Le visa uniforme permet aux dignitaires et chercheurs internationaux de se rendre facilement à Genève par exemple, pour des conférences ou des sommets diplomatiques. Ainsi, ce sont également notre réputation et notre force sur la scène internationale qui sont en jeu.



Contact :

Olivier Français, conseiller aux États PLR VD, 079 332 00 01



Embargo : 2 avril 2019, 14h00

Seules les paroles prononcées font foi

Des solutions simples et non bureaucratiques pour le tir suisse

Martin Landolt, conseiller national PBD GL

- Pour les propriétaires d'armes semi-automatiques qui sont déjà répertoriées, rien ne change.
- Si ces armes ne sont pas encore répertoriées, elles doivent l'être dans un délai de trois ans.
- À la fin de leur service, les militaires peuvent garder leur arme d'ordonnance, comme avant.
- Les tireurs affiliés à un club peuvent acquérir des armes semi-automatiques et doivent prouver leur qualité de membre après cinq puis dix ans.
- Ceux qui ne sont pas affiliés à un club peuvent aussi acquérir des armes semi-automatiques. Ils doivent prouver après cinq puis dix ans qu'ils tirent régulièrement.
- Aucun test psychologique ou médical n'est prévu.
- Aucun registre centralisé des armes n'est prévu.
- Rien ne change pour les chasseurs.
- Les collectionneurs peuvent toujours acheter des armes semi-automatiques et doivent prouver qu'ils tiennent un registre et gardent les armes en sécurité.
- Les armuriers doivent déclarer les ventes et les achats par voie électronique.
- Les fabricants et importateurs d'armes doivent marquer tous les composants essentiels des armes.

Tels sont les effets concrets de cette nouvelle loi sur les armes dans la vie quotidienne. De petits voire d'inexistants effets, qui ne peuvent en aucun cas être qualifiés de surréglementation, de paternalisme et encore moins de désarmement.

Concernant la mise en œuvre de la directive européenne de la loi sur les armes, le Conseil fédéral et le Parlement ont tenu compte de l'importante tradition du tir en



Suisse. Celle-ci, grâce aux exceptions simples et non bureaucratiques négociées, ne sera pas affaiblie. Personne ne sera désarmé. Il n'y a pas de diktat européen.

Par ailleurs, l'actuel référendum montre bien que la démocratie directe n'est pas en danger et que le peuple suisse a le dernier mot. Ceux qui s'inquiètent d'un durcissement futur devraient garder l'outil du référendum sous le coude. Nous avons affaire ici à un « référendum préventif » ; les opposants ont fait parler la poudre un peu trop rapidement. Rien dans la révision actuelle ne justifie une telle résistance. Le présent référendum n'est ni plus ni moins qu'une réaction à des craintes anticipées suscitées sans aucun fondement.

Contact :

Martin Landolt, président PBD Suisse, 079 620 08 51



Embargo : 2 avril 2019, 14h00

Seules les paroles prononcées font foi

Un meilleur contrôle – moins de morts

Aline Trede, conseillère nationale Les Verts BE

Grâce à la directive Schengen sur les armes, la sécurité de la population sera améliorée. La Suisse rencontre en effet des problèmes avec les homicides et suicides par armes à feu.

En Suisse, environ 200 personnes meurent chaque année à cause des armes à feu. En 2017, 46,7% des homicides déclarés ont eu lieu au domicile. Au cours de la dernière période d'enquête, 34% des homicides ont été commis avec une arme à feu. En comparaison, le pourcentage était de 20% au cours de la période 2009-2016. De plus, l'arme à feu est le moyen utilisé qui conduit le plus souvent à la mort de la victime ; pour la période 2009-2016, le taux est de 63%. Ce qui est clair est que, moins il y aura d'armes à feu, et moins il y aura de crimes et surtout de suicides.

« Empêcher l'accès à des moyens de suicide est la meilleure forme de prévention. Ceux qui n'ont pas accès à une arme à feu renoncent au suicide dans 78% des cas et n'ont pas recours à une autre méthode. » conclut le prof. Reisch dans une étude de 2013. L'Organisation mondiale de la santé arrive aux mêmes conclusions. Autrement dit : moins il y a d'armes à feu en circulation, et plus les suicides peuvent être évités.

La Suisse est le pays le plus fortement armé en Europe et le troisième à l'échelle mondiale, derrière les USA et le Yémen. Il y a en moyenne une arme pour trois habitants. C'est le pays en Europe où l'arme à feu est la principale cause des suicides, à hauteur de 30%. À titre de comparaison, les taux en Finlande/Norvège et France sont de 20% et 16% respectivement.

La directive européenne sur les armes à feu est un petit pas dans la bonne direction dans la lutte contre les suicides et les homicides. Les armes tuent, elles sont faites pour cela. Moins d'armes signifie moins d'homicides. Grâce à l'enregistrement des armes, leur suivi est facilité et des mesures préventives peuvent être prises pour rendre la Suisse plus sûre et pacifique.

Contact :

Aline Trede, conseillère nationale Les Verts BE, 077 411 23 91



Renforcer notre sécurité
Préserver nos traditions
Oui, à la loi sur les armes



Embargo : 2 avril 2019, 14h00

Seules les paroles prononcées font foi

Révision partielle de la loi sur les armes

François Bachmann, vice-président PEV Suisse

La sécurité dans notre pays dépend de nombreux facteurs autres que les armes, leur nombre ou au suivi de leurs propriétaires - quelques associations de chasseurs et tireurs l'ont d'ailleurs bien compris et soutiennent cette révision.

Pouvoir accéder aux registres policiers européens est essentiel à notre sécurité, comme le démontrent les 300'000 requêtes journalières que font nos forces de sécurité. Dans un monde de plus en plus mobile où 1.3 millions de personnes traversent journalièrement nos frontières, il ne suffit pas de prétendre que nous connaissons « nos » tireurs et détenteurs d'armes. Il faut par exemple aussi être capable de vérifier le droit de posséder une arme des personnes étrangères lorsqu'elles atterrissent chez nous. Renoncer à l'accès aux diverses bases de données de l'espace Schengen (empreintes digitales, visas, véhicules volés, mandats d'arrêt, personnes recherchées) nous rend aveugles et prive nos forces de l'ordre d'informations cruciales.

Certains font la fine bouche en citant des lacunes de cette loi ; pour le PEV, elle représente un équilibre réussi entre le maintien de nos traditions liées aux armes et le partenariat sécuritaire dans l'espace Schengen.

La situation au niveau des demandes d'asile s'est quelque peu apaisée depuis le pic de l'année 2015 avec ses 40'000 demandes, leur nombre est au plus bas depuis onze ans avec un peu plus de 15'000 en 2018. L'Erythrée, la Syrie et l'Afghanistan reste les premiers pays de provenance des demandeurs d'asile. Le besoin de procédures humaines d'asile et d'accueil temporaire reste intact, même si les règles de l'accord de Dublin sont perfectibles.

Au cas où elle refuserait cette loi, la Suisse s'exposerait cependant à un processus automatique décrit dans les accords de Schengen et Dublin qui nous exclurait des deux traités si nous n'arrivons pas à un accord avec tous les Etats membres et la Commission Européenne dans les 90 jours.

Parmi les conséquences désagréables prévisibles d'une sortir de l'espace Dublin, on peut citer :

- un afflux massif de demandeurs d'asile, puisque le refus d'asile d'un pays Dublin ne les empêcherait plus de faire une demande en Suisse.



- des procédures plus longues et des transports plus compliqués, notamment pour les demandes qui aboutissent aujourd'hui à une décision rapide de transfert dans le premier pays de l'espace Dublin
- des coûts supplémentaires annuels estimés à jusqu'à 1.3 milliards par le Conseil Fédéral

Les procédures Dublin ont poussé quelques pays plus grands que la Suisse à atteindre leurs limites, notamment en ce qui concerne les conditions d'hébergement, de prise en charge et d'entretien des demandeurs d'asile vulnérables. Pour le PEV, la meilleure manière de maintenir la pression pour le maintien de la dignité humaine est d'améliorer les procédures Dublin depuis l'intérieur et de renoncer au rapatriement ou au transfert pour les cas où cette dignité est bafouée à l'arrivée.

Nous n'accordons aucun crédit à l'hypothèse du comité référendaire qu'on pourrait refuser cette loi sans s'exposer à un risque sérieux d'exclusion de Schengen/Dublin. La cacophonie actuelle autour du Brexit nourrit peu d'espoirs à trouver en 90 jours un accord unanime de la Commission et des 28 Etats membres sur une éventuelle meilleure proposition.

En somme : ne rendons pas aveugles nos policiers et douaniers ! Cette loi est adaptée à nos traditions et contribue à notre sécurité.

Contact :

François Bachmann, vice-président PEV Suisse, 079 668 69 46